

AVENANT N°1
-
CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PORTANT SUR
LE DOMAINE SKIABLE DIT DES CRÊTES
SITUE SUR LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS LES BAINS, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc PEILLEX, ou son représentant, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du XX.XX.XXXX portant le n°XXXX/XXX,

ET :

LA COMMUNE DE DEMI QUARTIER, représentée par son Maire, Monsieur , ou son représentant, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du XX.XX.XXXX portant le n°XXXX/XXX,

Et dénommées ensemble « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Par contrat signé le 1^{er} juillet 2024, les Communes de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS et DEMI-QUARTIER ont conclu une convention de transfert de gestion portant sur le domaine skiable dit des Crêtes situé sur le territoire de la Commune de Demi-Quartier.

Les parties souhaitent aujourd'hui apporter une modification à la convention en précisant la date de versement des recettes domaniales dues par la Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS à la Commune de DEMI-QUARTIER.

ARTICLE 1

Le c) de l'article 6 relatif aux conditions financières du transfert est désormais ainsi rédigé :

*« c) que la Commune de DEMI-QUARTIER restera le bénéficiaire de l'ensemble des recettes domaniales à percevoir (soit la somme 500.000 euros) sur le domaine dont la gestion est transférée dans le cadre du futur contrat de concession dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juin 2025. La Commune de DEMI-QUARTIER supportant les charges d'entretien du Parking ;
Le versement de la redevance annuelle due par la Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS à la Commune de DEMI-QUARTIER interviendra chaque année, après émission d'un titre de recettes, au plus tard le 30 septembre. »*

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature des parties. Les autres stipulations du contrat ne sont pas modifiées.

Fait à le

En deux (2) exemplaires originaux

Pour la Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Le Maire,

Pour la Commune de DEMI-QUARTIER
Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX.

Stéphane ALLARD.